



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Changements dans la gouvernance régionale : le Conseil régional de l'environnement est inquiet

Joliette, le 12 novembre 2014 – Le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) s'inquiète grandement des modifications dans la gouvernance régionale annoncées par le gouvernement du Québec dans le cadre du pacte fiscal. Le CREL est particulièrement préoccupé par l'abolition complète de la Conférence régionale des élus(es) (CRÉ) Lanaudière ainsi que des conséquences probables sur le développement durable de la région.

Le CREL reconnaît qu'il est important d'améliorer l'efficacité des mécanismes de gouvernance en matière de soutien et d'accompagnement au développement régional. Toutefois, il est tout aussi essentiel de préserver des espaces de concertation régionale et de donner les moyens aux acteurs régionaux de définir des visions et des projets communs de développement.

Par conséquent, il importe de préserver une structure flexible pour le dialogue entre les principaux acteurs régionaux afin qu'ils puissent planifier le développement de façon intégrée, cohérente et sur la base d'une vision à long terme. Il faut pouvoir bâtir sur les acquis en matière de concertation afin de préserver la capacité des régions de se mobiliser et de bâtir un avenir fondé sur le développement durable.

-30-

Renseignements :
Gilles Côté
Directeur général
(450) 756-0186
gilles.cote@crelanaudiere.ca